

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n° 22S0010 - Accord-cadre à bons de commandes
Lot 1 : Livraison de carburant (gasoil) pour la cuve de la ferme Chuffart
Groupement de commandes Ville de Villeneuve d'Ascq/Centre communal d'action sociale de Villeneuve d'Ascq

N° : VA_DEC2025_666
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

décidons

De conclure avec la société TOTAL ENERGIES PROXI NORD EST domiciliée à LOMME (59160), l'avenant n°2 du lot 1 - Livraison de carburant (gasoil) afin de palier à l'évolution des prix du carburant, et du besoin en matière d'achat de la livraison de carburant (gasoil) pour la cuve de la ferme Chuffart.

Montant maximum annuel du lot 1 : 120 000,00 € TTC

Avenant n°1 : 12 000,00 € TTC représentant une hausse de 10%

Avenant n°2 : 12 000,00 € TTC représentant une hausse de 10%

Nouveau montant maximum du lot 1 : 144 000,00 € TTC

Imputation comptable : 60622 020 2300
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.6 CTM

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 1 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214188-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025

N° : VA_DEC2025_666
(PROJET : VA_PROJDEC_13678)

